



## **2èmes Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne**

### **5 et 6 décembre 2017 - Port -au -Prince**

### **DECLARATION CONJOINTE**

Considérant les principes fondamentaux qui animent notre démarche de coopération décentralisée fondée sur la solidarité et la fraternité, l'élaboration et la réalisation de projets communs, l'échange d'expériences et de connaissances, nous, élus des collectivités territoriales haïtiennes et françaises participant aux 2èmes Assises de la coopération décentralisée franco haïtienne à Port-au-Prince, avons débattu de nombreux sujets fondamentaux relatifs à la gestion locale.

Parmi ceux-ci : les problématiques de changement climatique et de prévention des risques naturels, la planification locale du développement, l'aménagement du territoire et le développement économique local, la coopération régionale caribéenne, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion des déchets, le tourisme et le patrimoine culturel, l'éducation et la formation professionnelle, l'enfance, la jeunesse et la citoyenneté, la société civile et la démocratie locale, l'intercommunalité, l'agriculture, la souveraineté alimentaire, la gouvernance et le développement rural, les finances, la fiscalité locale, et l'autonomie des territoires, la gouvernance et la coopération transfrontalière.

Le besoin d'une véritable décentralisation en Haïti accompagnée des moyens financiers et d'une démarche de gouvernance partagée apparaît indispensable à l'exercice d'une bonne gestion dans un cadre démocratique.

A ce titre, nous exprimons la volonté de favoriser une politique fiscale cohérente et égalitaire permettant d'assurer les coûts des services nécessaires aux populations et développer des coopérations spécifiques à ce sujet entre partenaires français et haïtiens.

Nous réaffirmons l'importance de cette coopération entre nos collectivités comme vecteur d'un développement durable, s'inscrivant dans l'agenda 2030, et les accords de Paris.

Nous retenons l'idée de la création d'une union des collectivités territoriales caribéennes rassemblant les collectivités territoriales de l'outre mer français et des états indépendants de la Caraïbe ainsi que le renforcement de la complémentarité des coopérations avec les collectivités de la métropole française.

Nous déclarons vouloir poursuivre et développer les coopérations en cours, et créer les conditions favorables à l'émergence des nouveaux partenariats, en associant largement les acteurs de nos territoires respectifs (économiques, universitaires, société civile...).

Pour ce faire nous nous engageons sur les points suivants :

- Renforcer notre démarche d'échange, de dialogue, de concertation et d'action solidaire,
- Renforcer la parole et le positionnement de nos collectivités dans le cadre des projets et des instances de dialogue national et international,
- Valoriser et rendre visible auprès des acteurs et populations de nos territoires respectifs l'action à l'international des collectivités menée en Haïti et en France métropolitaine et d'outre mer
- Poursuivre le partage d'expériences ainsi que les démarches de capitalisation réalisées au terme des actions et projets définis en commun
- Favoriser la recherche de financement réciproque pour l'élaboration et réalisation de nos projets et de nos actions de coopération
- Renforcer la coopération entre l'état haïtien et le CNFPT français à travers ses délégations de la Guadeloupe et de la Martinique.

Fait à Port-au-Prince le 6 décembre 2017